

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04359

Numéro SIREN : 803 821 198

Nom ou dénomination : A MATIERE GRISE

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001087

Désignation de l'entreprise A MATIERE GRISENéant ☐ *Adresse de l'entreprise 27 RUE CLAUDE FARERE

69003 LYON

Numéro SIRET * 8 0 3 8 2 1 1 9 8 0 0 0 1 4Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 6 2 0 2 3</u>	<u>3 0 0 6 2 0 2 2</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	625	625
	Immobilisations corporelles *	028	030	5 406	7 206
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	6 031	7 831
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	5 592	3 943
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	4 222	4 125
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	9 813	8 068
Total général (I+II)		110	112	15 845	15 899
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	124		
	Réserve légale	126	126	100	100
	Réserves réglementées *	130	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	4 670	4 670
	Report à nouveau	134	134	(34 707)	(14 923)
	Résultat de l'exercice	136	136	(11 395)	(19 784)
	Subventions d'investissement	137	137		
	Provisions réglementées	140	140		
	Total I	142	142	(40 332)	(28 937)
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154	154		
	Emprunts et dettes assimilées	156	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	2 711	2 568
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	53 465	42 268
	Produits constatés d'avance	174	174		
	Total III	176	176	56 177	44 836
Total général (I + II + III)		180	180	15 845	15 899
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A MATIERE GRISE</u>		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				L3 0 0 6 2 0 2 3		L3 0 0 6 2 0 2 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires, services * }	215		214			
		217	16 490	218	16 490	32 190	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230		36	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	16 490	32 226		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	200		
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		36	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	22 345	49 161	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	600	244	3 449	642	
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		113	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements *			254	1 800	2 059	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	92		
		260					
		Total des charges d'exploitation (II)		264	27 886	52 010	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(11 395)	(19 784)		
	Produits financiers	(III)		280			
	Produits exceptionnels	(IV)		290			
	Charges financières	(V)		294			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies), dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300			
348							
Impôts sur les bénéfices *	(VII)		306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(11 395)	(19 784)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	11 395
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251			
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entrepris nouvelles (44 sévices)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sévices)	981		Jeune entreprise innovante (44 sévices A)	989		
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
	Zones de restructuration de la défense (44 sévices)	127		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		
	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sévices)	992		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	11 395
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *34.....70.7 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	11 395

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

*Certifié conforme à l'original
La présidence*



ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	1 000			1 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 194	
Total général	1 194	

Charges à payer

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Détail des charges à payer

A MATIERE GRISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 27, Rue Claude Farrère

69003 LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 12 septembre à 14 heures,

Les associés de la Société A MATIERE GRISE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur NIELSEN Mogens Juul, Président associé.

Le Président précise que le capital social est composé de la manière suivante :

- Monsieur NIELSEN Mogens Juul,
propriétaire de **500 actions**
- Madame NIELSEN Anna,
propriétaire de **500 actions**

Total égal au nombre de parts composant le capital social **1 000 actions**

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 30 Juin 2023,**
- Approbation des Comptes et Quitus à la Présidence,
- Affectation du Résultat,
- Approbation de la rémunération allouée à la Présidence.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 30 Juin 2023** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MJN ANJ

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, de **11 395.21** euros :

- en report à nouveau, euros.....	11 395.21
- en réserve légale, euros.....	
- en autres réserves, euros	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices..

TROIZIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve ces conventions.

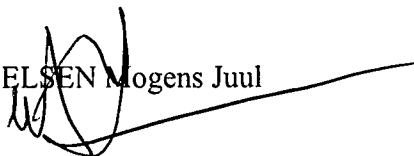
Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que chacun des associés ne peut participer au vote sur les conventions auxquelles il a participé et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés présents.

Monsieur NIELSEN Mogens Juul



Madame NIELSEN Anna

